

# Centre équestre Le Manoir - Brié - INSCRIPTION 2026-2027

Tél : 04 76 72 02 77 - Mail : chlemanoir@orange.fr - Site : www.ecuries-du-manoir-grenoble.fr



- Formule CLASSIQUE
- Formule PREMIUM
- PROPRIETAIRE
- Cours particuliers
- Niveau en équitation : débutant ou Galop acquis : .....

- Licence N° .....

NOM : .....

PRENOM : .....

Né(e) le : .....

Adresse : .....

Code Postal, Ville : .....

**Coordonnées :**

**\* Cavaliers MAJEURS :**

Téléphone\* : .....

E.mail\* : .....

Personne à contacter en cas d'urgence + n° de téléphone :

.....

Profession du cavalier : .....

**\* Cavaliers MINEURS :**

Mail + téléphone du père : .....

Mail + téléphone de la mère : .....

Profession des parents : : .....

**Les parents sont informés que le Manoir rend obligatoire l'utilisation de la bombe 3 points pour toutes les reprises et conseille vivement l'utilisation du gilet de protection pour les reprises d'obstacles.**

Je reconnais avoir recueilli un avis médical favorable à la pratique de l'équitation.

L'équitation faisant partie des sports à risque, il est fortement recommandé de souscrire une assurance vous couvrant pour les soins non remboursés par votre mutuelle, et une assurance « accidents de la vie » qui prendra en charge votre abonnement en cas d'absence prolongée.

**Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur applicable au sein des Ecuries du Manoir (consultable sur <http://ecuries-du-manoir-grenoble.fr>) ainsi que des conditions générales au verso de ce document, et les accepte sans réserve.**

J'accepte d'être recensé(e) dans le fichier informatique du club et bénéficie directement auprès de celui-ci d'un droit d'accès et de rectification conformément à la loi du 06/01/78 modifiée.

Je déclare :  accepter /  refuser l'utilisation de mon image ou de celle de mon enfant par l'établissement dans le cadre des activités équestres.

**Signature précédée de la mention "Lu et approuvé"**

.....

Conformément à l'article L.321-4 du code du sport, je reconnais avoir été informée(e) de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance couvrant les dommages corporels auxquels la pratique de l'équitation peut m'exposer, ainsi que des conditions d'assurance offertes par la licence FFE. Conditions à voir sur ma page cavalier sur [www.ffe.com](http://www.ffe.com)

**\* PONEY CLUB - INFOS VACANCES \***

- **Vacances de Toussaint :**  
2 semaines de stages - Du 19 au 31/10/2026

- **Vacances de Noël :**  
Nous consulter

- **Vacances de Février :**  
2 semaines de stages - Du 15 au 27/02/2027

**\* Club fermé pour congés :**

- du 21/12/2025 au 26/12/2026  
- du 26/07/2027 au 15/08/2027

**OFFRES PROMOTIONNELLES\* :** -2<sup>ème</sup> personne inscrite de la même famille et au-delà : 5 % sur l'inscription  
- Habitants de Brié et Angonnes et Herbeys : 5 % sur l'inscription  
- Tarifs groupes : nous consulter

} \* **Offres non cumulables**

**Informations complémentaires :** vous êtes nouveau membre du Manoir ; nous vous souhaitons la bienvenue !

■ Avez-vous déjà été licencié(e) dans un autre club, et si oui, lequel\*? Oui  Non  .....

\*Note : toutes ces informations sont confidentielles, le Manoir s'engage à ne pas les communiquer.

**TARIFS GÉNÉRAUX 2026-2027 Poney club/ École chevaux, valables du 1<sup>er</sup> juillet 2026 au 30 Juin 2027****Reprises du 1er Septembre 2026 au 30 Juin 2027**• **Conditions générales :****Absence ou désistement pour une reprise dans le cadre d'un abonnement :**

Dans tous les cas, tout désistement doit être communiqué au club via la plateforme Kavalog, le plus rapidement possible.

En cas de désistement, prévenu au minimum 24 heures à l'avance, possibilité de remplacement UNIQUEMENT dans la même semaine, pour motif médical exclusivement, et sur présentation d'un certificat médical. Ce remplacement n'étant pas une obligation, il vous est proposé uniquement si des places sont disponibles.

L'équitation faisant partie des sports à risque, il est fortement recommandé de souscrire une assurance vous couvrant pour les soins non remboursés par votre mutuelle, et une assurance « accidents de la vie » qui prendra en charge votre abonnement en cas d'absence prolongée.

**Abonnements :** Les abonnements sont calculés sur la base de l'année scolaire. Les heures acquises ne sont ni cumulables d'une semaine à l'autre, ni restituables. Elles ne peuvent être utilisées que dans le cadre des reprises, à l'exclusion des stages et concours.

Les abonnements sont nominatifs, non transférables sur une autre personne et non remboursables. Toute personne achetant un abonnement accepte les conditions décrites ci-dessus.

**Jours fériés :** sauf cas exceptionnels, les reprises n'ont pas lieu les jours fériés, et ne sont pas rattrapables.

LES ABONNEMENTS SONT PAYABLES A L'AVANCE. En cas de paiement fractionné, le dernier est encaissable le 5 décembre.

**Document non contractuel – tarifs susceptibles (hors abonnements annuels) de modifications en cours de saison, en fonction des évolutions économiques et fiscales.**

**1/ Droits d'accès aux installations :** Pour accéder, à des fins sportives, aux installations du club (manèges, carrières, parcours, écuries, ainsi que tout équipement sportif recensé), pour circuler librement dans ces installations, pour contribuer à la « vie du club », chaque cavalier doit s'acquitter d'un « droit d'accès ». Ce droit est personnel et incessible. **Ce droit d'accès relève du taux de tva de 5.5 %.**

**2/ Enseignement et encadrement dans la pratique équestre :** C'est la transmission par le personnel qualifié du club des connaissances nécessaires pour la pratique de l'équitation à des fins de loisir ou de compétition. Afin de recevoir cet enseignement, les cavaliers achètent des abonnements annuels (prioritaires pour les inscriptions) ou des cartes de 10 heures de cours (reprises). **Ces prestations relèvent du taux de tva à 5.5 %.**

**3/ Licence fédérale :** La licence annuelle émise par la Fédération Française d'Equitation est obligatoire pour la pratique de l'équitation, dans tout établissement affilié comme le Club hippique du Manoir.

- Licence FFE - de 18 ans : 29€ /- Licence FFE + de 18 ans : 40€ (sous réserve de modification de la part de la FFE).

▪ **Acquisition d'un abonnement annuel du 1er Septembre 2026 au 30 Juin 2027 :**

<b>Abonnement PREMIUM* - Sur 42 semaines</b>			<b>Abonnement CLASSIQUE* - Sur 35 semaines</b>		
	1 cours/semaine	2 cours/semaine		1 cours/ semaine	2 cours/semaine
<b>Débutant à Galop 4 CHEVAL</b>	1 055 €	2 005 €	<b>Poussins (de 4 à 6 ans)</b>	720 €	
<b>Galop 5 à 7 PONEY et CHEVAL</b>	1 055 €	2 005 €	<b>Débutants à Galop 4 PONEY</b> A partir de 7 ans	870 €	1 665 €
<b>Abonnement PRIVILEGE* - Sur 42 semaines</b> (6 cavaliers max dans ce cours) - 1 cours/semaine			<b>NB :</b> Pas de cours pendant les vacances scolaires avec cet abonnement (nous proposons des stages pendant les vacances).		
<b>Galop 3 à 7 PONEY et CHEVAL</b>	1 630 €				

-NB : règlement en plusieurs mensualités possible (nous consulter) / Ces tarifs s'appliquent à des cavaliers non propriétaires de leur équidé.

▪ **Les autres formules :**

Carte de 10 reprises( étudiants et adulte)s	350 €
Reprise occasionnelle - client extérieur	38 €
- membre du club	30 €
Cours particulier ou balade encadrée (tarif/personne – 1 séance) - avec moniteur/monitrice	2 cavaliers (tarif/personne) : 50 € Cours à 3 (tarif/personne) : 40 € 1 cavalier :60 €
- avec Nicolas DEBIEZ	Cours à 2/3 (tarif/personne) : 50 €
Forfait découverte : - 2 séances adultes	50 €
- 2 séances enfants	40 €
Anniversaires aux Ecuries du Manoir (tarif/enfant – 6 min/10 max)	20 €

▪ **Forfait « demi-pension » dans le cadre du poney club ou de l'école chevaux :**

« DP Cours collectifs » : 2 reprises / semaine + temps libre**	360 €
« DP Compétition » : 1 reprise cours collectif + 1 reprise compétition + temps libre**	450 €

\*\* Nous consulter pour plus d'info sur tarif spécifique